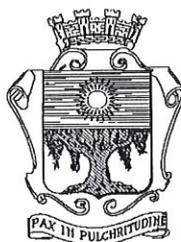


AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-10-DE  
Reçu le 30/05/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 - DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION D’UN BIEN IMMOBILIER SNCF  
RESEAU SITUÉ AVENUE FERNAND DUNAN A BEAULIEU – DELIBERATION  
MUNICIPALE N° 12 DU 1ER MARS 2018 – RECTIFICATION D’ERREUR  
MATERIELLE

Séance Publique Ordinaire du 16 MAI 2018  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, M. Stéphane EMSELLEM,  
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne  
BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard  
MAILLE, Mme Carole LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, M. Christian  
HUGUET à Mme Carole LEBRUN, Mme Catherine LEGROS à Mme Marie-José  
LASRY, M. Guy PUJALTE à Monsieur le Maire, M. Guérino PIROMALLI à M.  
Bernard MACCARIO, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-  
DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme  
Aimée GARZIGLIA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM,

ABSENT : M. Stefan VOISIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 9 mai 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-10-DE  
Reçu le 30/05/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

X - DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION D’UN BIEN IMMOBILIER SNCF RESEAU SITUE AVENUE FERNAND DUNAN A BEAULIEU – DELIBERATION MUNICIPALE N° 12 DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018 – RECTIFICATION D’ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération municipale n° 12 du 1er mars 2018, la commune a décidé l’acquisition, pour un montant de 180.000 € nets, auprès de SNCF RESEAU des parcelles cadastrées section AE n°109, n°110 et section AE n° 24 sur lesquelles se trouvent un local commercial de type « restaurant/snack » dénommé « Le Petit Chose », dont la convention d’occupation a expiré.

Il ressort qu’une erreur matérielle s’est immiscée dans ladite délibération et que les parcelles concernées par cet achat sont les parcelles cadastrées section AE n°109 d’une surface de 13 m<sup>2</sup>, section AE n°110 d’une surface de 30 m<sup>2</sup>, section AE n°182 d’une surface de 107 m<sup>2</sup> et section AE n°183 d’une surface de 18 m<sup>2</sup>.

Il convient de noter que la commune prendra le bien en l’état de l’occupation, sans droit et sans titre, par la SARL Les Fourmis et elle fera son affaire personnelle de la libération des lieux.

L’établissement SNCF RESEAU sera seul tenu de toute demande de restitution émanant de l’occupant au titre du versement de la redevance pour la période postérieure à l’expiration de la convention.

J’invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- RECTIFIER l’erreur matérielle portant sur la délibération municipale n°12 du 1er mars 2018,
- DIRE que l’acquisition auprès de SNCF RESEAU porte sur les parcelles cadastrées section AE n°109 d’une surface de 13 m<sup>2</sup>, section AE n°110 d’une surface de 30 m<sup>2</sup>, section AE n°182 d’une surface de 107 m<sup>2</sup> et section AE n°183 d’une surface de 18 m<sup>2</sup>.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l’ensemble des actes liés à l’exécution de la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

- RECTIFIE l’erreur matérielle portant sur la délibération municipale n°12 du 1er mars 2018,

AR PREFECTURE

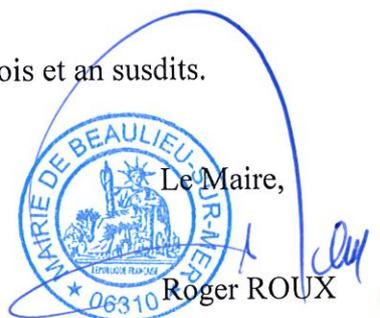
006-210600110-20180516-10-DE  
Reçu le 30/05/2018



- DIT que l'acquisition auprès de SNCF RESEAU porte sur les parcelles cadastrées section AE n°109 d'une surface de 13 m<sup>2</sup>, section AE n°110 d'une surface de 30 m<sup>2</sup>, section AE n°182 d'une surface de 107 m<sup>2</sup> et section AE n°183 d'une surface de 18 m<sup>2</sup>.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-10-DE  
Reçu le 30/05/2018

